PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 3 décembre 2012 à 19h.30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur Jacques Martial est absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

402-12-2012 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André Desrochers Appuyé par le conseiller Denis Prescott Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

403-12-2012 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2012</u>

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

404-12-2012 <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller André Desrochers Et résolu

Que la liste des comptes à payer d'une somme de 214 604.02 \$, chèques numéro 9753 à 9788 inclusivement, soit, et est adoptée telle que déposée et

que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution, chèque numéro 9729 à 9752.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

405-12-2012 <u>ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2012</u>

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon Appuyé par le conseiller Denis Prescott Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 novembre 2012 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

406-12-2012 <u>APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS</u> LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau Appuyé par le conseiller Denis Prescott Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaire envers la Municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1).

Adoptée à l'unanimité.

407-12-2012 <u>CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Desrochers Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que le calendrier 2013 des séances du conseil municipal de Mandeville qui se tiendront à la salle municipale située au 162 A rue Desjardins à Mandeville, soit et est adopté tel que plus ample détaillé ci-après :

- Lundi le 14 janvier 2013 à 19h30
- Lundi le 4 février 2013 à 19h30
- o Lundi le 4 mars 2013 à 19h30
- Lundi le 8 avril 2013 à 19h30
- o Lundi le 6 mai 2013 à 19h30

- o Lundi le 3 juin 2013 à 19h30
- o Mardi le 2 juillet 2013 à 19h30
- Lundi le 5 août 2013 à 19h30
- Mardi le 3 septembre 2013 à 19h30
- o Mardi le 1^{er} octobre 2013 à 19h30
- Lundi le 11 novembre 2013 à 19h30
- Lundi le 2 décembre 2013 à 19h30

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

408-12-2012 <u>TERRES PARC DES CHUTES DU CALVAIRE - DEMANDE</u> D'ACQUISITION

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'acquérir une partie des terres publiques au parc des Chutes du Calvaire sur une largeur de 200 mètres de chaque côté de la rivière, dont le point de départ est la limite du parc régional des chutes du Calvaire jusqu'au lac de la Chute. Cette demande a pour but d'agrandir le parc régional des Chutes du Calvaire.

Que copie de cette résolution soit envoyé au MRNF au MAMROT et à la MRC de Matawinie.

Adoptée à l'unanimité.

409-12-2012 TERRES À L'ACCUEIL CATHERINE – DEMANDE D'ACQUISITION

Il est proposé par le conseiller André Desrochers Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'acquérir des terres de chaque côté de la voie publique de l'accueil Catherine sur une largeur de 200 mètres de chaque côté du chemin et sur une longueur de 3.21 km dont les numéros de lots sont de 16 à 25 inclusivement.

Que copie de cette résolution soit envoyé au MRNF au MAMROT et à la MRC de Matawinie.

Adoptée à l'unanimité. RÈGLEMENTATION

410-12-2012 ADOPTION DU RÈGLEMENT #192-2012-2

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller André Desrochers Et résolu **Que** la municipalité de Mandeville adopte le règlement # 192-2012-2 modifiant le règlement de zonage numéro 192. Le but du présent règlement est de régir la garde d'animaux de la ferme à l'extérieur de la zone agricole permanente.

- L'article 2, régissant la garde d'animaux de la ferme à l'extérieur de la zone agricole permanente.
- Les zones visées par le projet de règlement de modification sont les zones : AD-1, C-1 à C-3, F-1 à F-11, I-1, I-2, I-3, P-1, P-2, P3, RA-1 à RA-6, et RB-1 à RB-4.
- Ces zones sont situées dans le noyau villageois de la municipalité et au nord de celui-ci.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

411-12-2012 PARC ROCO – DEMANDE

Réception d'une pétition des résidents du Parc Roco à l'effet que la municipalité remette la limite de vitesse à 30 kilomètres au Parc Roco.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon Appuyé par le conseiller André Desrochers Et résolu

Que cette demande soit à l'étude.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

412-12-2012 RÉFECTION ET DRAINAGE DE LA RUE DESJARDINS

Attendu que la municipalité de Mandeville considère déplorable que le ministère des Transports du Québec ne puisse donner suite à la demande concernant la réfection de la rue Desjardins et le changement des égouts pluviaux dans un délai plus rapproché compte tenu l'urgence;

Attendu que selon la planification du ministère des Transports du Québec les travaux pourraient être prévus dans les prochaines planifications;

Attendu que sur tout le territoire de la MRC de d'Autray, la municipalité de Mandeville est l'une des municipalités qui ne fait pas partie des priorités du ministère des Transports du Québec;

Attendu que plusieurs demandes et rencontres ont eu lieu concernant ces travaux;

Attendu que la municipalité juge urgent ces travaux de réfection ainsi que le changement d'égouts pluviaux qui ne respectent pas les normes sur la rue Desjardins;

Attendu que la municipalité a déboursé pour la rédaction des plans faits par des ingénieures afin de les présenter au ministère des Transports.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Denis Prescott Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Que la municipalité de Mandeville demande au ministère des Transports du Québec de reconsidérer la priorité concernant les travaux de réfection de la rue Desjardins et le changement des égouts pluviaux à l'effet que cette requête soit fixée dans un plus bref délai.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

413-12-2012 CENTRE KARATÉ YOGA BRANDON

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott Appuyé par le conseiller André Desrochers Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye 35% des frais d'inscription pour la session automne 2012 pour les enfants de Mandeville d'une somme de 145.25 \$.

Que le chèque soit émis à Manon St-Onge pour Centre de Karaté Yoga Brandon.

Adoptée à l'unanimité.

414-12-2012 <u>PERSONNE RESSOURCE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE</u> FAMILIALE MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher une personne ressource afin de dresser un portrait des statistiques des aînés et de la famille.

Que le salaire soit de 15.00 \$ de l'heure à raison de 6 h par jour, 2 jours par semaine.

Que le poste est pour environ un (1) an maximum.

Que le salaire soit payé dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, ministère de la Santé et des Services

sociaux (MADA) et le programme de soutien aux politiques familiales municipales du ministre de la Famille (PFM).

Adoptée à l'unanimité.

415-12-2012 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BRANDON

Demande notre appui financier afin de mener à bien des objectifs tel qu'organiser la fête de Noël et ainsi pouvoir donner cadeaux et repas aux membres.

Il est proposé par le conseiller André Desrochers Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 1 000.00 \$ à l'association des personnes handicapées de Brandon.

Que cette somme soit versée à même le budget 2013.

Adoptée à l'unanimité.

416-12-2012 COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS

Le Comité bénévole des loisirs sollicite notre générosité pour la remise des cadeaux de Noël 2013 pour des enfants de Mandeville de 12 ans et moins et demande d'utiliser la salle municipale le 15 décembre dès 13 h.

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que la municipalité donne une somme de 500.00 \$ et autorise l'utilisation de la salle municipale gratuitement.

Que le chèque soit émis au Comité bénévole des loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

417-12-2012 PARC DES CHUTES DU CALVAIRE - SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller André Desrochers Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les factures suivantes afin d'aménager le Parc des chutes du calvaire :

- Martech Inc. numéro de commande 117241, datée du 5 novembre 2012 d'une somme de 94.51 taxes incluses pour des enseignes;
- Patio Drummond, numéro 12087, datée du 7 novembre 2012 d'une somme de 1 779.81 \$ taxes incluses pour deux bacs à fleurs;
- Quincaillerie Piette Enr., numéro 167533, datée du 23 novembre 2012 d'une somme de 410.23 \$ taxes incluses pour des murets;

Que la municipalité amende la résolution portant le numéro 398-11-2012 autorisant une facture de Martech Inc. pour une somme de 498.42 \$.

Que ces dépenses soient payées avec la subvention de la MRC de D'Autray pour le parc des Chutes du Calvaire.

Adoptée à l'unanimité.

418-12-2012 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE ST-GABRIEL

Sollicite notre participation financière pour une somme de 2 000.00 \$ afin de réduire le coût d'inscription des jeunes et ainsi leur faciliter l'accès à ce sport pour les tournois de hockey 2012-2013 qui auront lieu en décembre 2012, janvier, février, mars et avril 2013. Ces activités serviront de levées de fonds, à combler et rentabiliser les heures de glace, à rentabiliser le casse-croûte du Centre sportif et à aider aux activités économiques du secteur de brandon.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une contribution financière d'une somme de 2 000.00 \$ à l'association du hockey mineur de St-Gabriel.

Que cette somme soit versée à même le budget 2013.

Adoptée à l'unanimité.

419-12-2012 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE ST-GABRIEL

Le hockey mineur de St-Gabriel et le Centre sportif de St-Gabriel recevront au cours du mois d'avril 2013 les équipes pee-wee CC du Québec et sollicitent notre participation financière.

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott Appuyé par le conseiller André Desrochers Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne peut donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

420-12-2012 <u>RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET</u> COMMUNAUTAIRE DE BRANDON - BUDGET 2013

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Guy Corriveau Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le « Budget 2013 de la Régie inter municipale du Centre sportif et communautaire de Brandon.

Adoptée à l'unanimité.

421-12-2012 QUOTE-PART ANNUELLE 2013 À LA RÉGIE INTER MUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement d'une somme de 17 480.00 \$ représentant la quote-part annuelle 2013 à la Régie inter municipale du Centre sportif et communautaire de Brandon.

Que cette quote-part soit payable à même le budget 2013.

Adoptée à l'unanimité.

422-12-2012 <u>CIRCULATION DES VHR SUR LA VOIE PUBLIQUE – APPUI</u>

Attendu que lorsque la logistique d'un réseau de sentiers pour les VTT rend parfois nécessaire la circulation sur une route appartenant au ministère des Transports;

Attendu que les normes de visibilité pour s'insérer dans la circulation ou pour traverser la chaussée devraient être identiques à celles de tout autre type de véhicule;

Attendu que des normes de sécurité particulières s'appliquent à l'accès à la voie publique en VTT à partir d'un terrain vague (champ, boisé, terrain privé);

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau Appuyé par le conseiller Denis Prescott Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Que la municipalité de Mandeville appuie Le Club Quad Les Randonneurs dans leurs démarches auprès du ministère des Transports du Québec à l'effet que les normes de visibilité pour s'insérer dans la circulation ou pour traverser la chaussée à partir d'un chemin existant devraient être identiques à celles de tout autre type de véhicule appelé à faire les mêmes manœuvres.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

423-12-2012 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MCGREY

Demande pour rembourser les frais relatifs aux analyses d'eau par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour l'année 2012 d'une somme de 340.00 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier **Appuyé par** le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que le conseil accepte de rembourser les frais relatifs aux analyses d'eau pour une somme de 290.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

424-12-2012 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller André Desrochers Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la présente assemblée soit et est ajournée au 17 décembre après la séance extraordinaire concernant le budget 2013 qui aura lieu à 19h30. La séance est levée à 20h02.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION	
***********	************
	entes qu'il y a des crédits suffisants pou solutions suivantes : # 413-12, 415-12, 416
 Hélène Plourde, secrétaire-trésorio	ère directrice générale
Francine Bergeron, mairesse	Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière